

culté devant un tribunal dont le jugement ne puisse être suspect ni pour les uns ni pour les autres, un jugement qui tranche à jamais le différend pour le plus grand intérêt de la Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

ANIMAUX DU CANADA EN ANGLETERRE.

M. WRIGHT. Je désire interpellier le gouvernement sur une question qui intéresse le public à haut degré. On dit qu'on a passé en Angleterre un ordre en conseil ordonnant d'abattre tous les animaux venant du Canada, dès qu'ils seraient débarqués dans un port anglais.

Comme cette question intéresse hautement le public, et qu'elle se rattache à un commerce considérable et qui augmente constamment, je me permettrai de demander au ministre de l'Agriculture s'il a reçu quelque information officielle ou autre à ce sujet.

M. POPE (Compton). Je répondrai à mon honorable ami que les journaux m'ont appris que cet ordre en conseil avait été passé. J'ai aussi reçu des lettres privées m'annonçant qu'un tel ordre en conseil serait mis en vigueur il y a une semaine. J'ai immédiatement télégraphié à sir Alexander Galt; il m'a répondu que l'on n'avait jamais passé, et qu'il n'était pas question de passer un tel ordre en conseil, et que la manière de recevoir ces animaux n'avait subi aucun changement.

IMPORTATIONS DE FER ET D'ACIER.

M. JONES demande la production d'un état donnant la quantité de fer et d'acier importée dans Ontario, Québec, Halifax, et le Nouveau-Brunswick, pendant la dernière année fiscale, et faisant la distinction entre le fer ou l'acier en barre, ronde ou carrée, en feuilles ou en cercles.

La motion est adoptée.

EXPORTATION DE MINÉRAI D'ARGENT.

M. JONES demande un état de la quantité de tonnes de minérai d'argent exportées d'Ontario, pendant les cinq dernières années financières.

La motion est adoptée.

DÉPÔTS AUX BANQUES D'ÉPARGNES DU GOUVERNEMENT.

M. JONES. Je propose que l'on soumette un état de ceux, qui, pendant la dernière année financière, ont fait des dépôts au-dessous de \$10 à la banque d'épargne du gouvernement.

Je fais cette motion pour attirer l'attention du département et du gouvernement sur un système que l'on a adopté en Angleterre et qui fonctionne très heureusement. En Angleterre, comme plusieurs le savent sans doute, les dépôts dans les banques du gouvernement ont été limités à un minimum d'un shilling, mais on a trouvé que ce montant était trop considérable pour les pauvres; qui, au lieu d'économiser leurs pennys et leurs demi-pennys, les dépensent trop souvent dans les cabarets.

On a inauguré un système par lequel on a créé des tableaux divisés en douze compartiments dans chacun desquels on peut insérer un timbre-poste d'un penny, et quand ces tableaux sont remplis on les reçoit en dépôts aux banques d'épargne des bureaux de poste. Ce système a été mis en opération le 13 septembre, dans dix comtés situés dans différentes parties du Royaume-Uni, et pendant les sept semaines que ce système a été en opération, on a obtenu un tel succès que l'on a décidé de l'appliquer à tout le pays. Cette décision sera mise en vigueur lundi, le 15 novembre. A compter de ce jour, à chaque bureau de poste du Royaume-Uni, on donnera gratuitement des tableaux pour les petits dépôts dans les banques d'épargne des bureaux de poste.

M. ROYAL

Chacun de ces tableaux, qui ont à peu près la dimension d'un chèque ordinaire, sera divisé en douze compartiments, dans chacun desquels on pourra mettre un timbre-poste d'un penny. Quand un de ces tableaux sera rempli de douze timbres, on la recevra comme dépôt d'un shilling, à tout bureau de poste où il y aura une caisse d'épargne.

Les sept semaines pendant lesquelles on a fait l'expérience de ce système on a reçu plus de 14,000 de ces tableaux et l'on a ouvert plus de 7,000 comptes nouveaux. Comme les comtés que l'on avait choisis renferment moins d'un dixième de la population du pays, on peut dire que si ce système avait été d'abord appliqué à tout le pays, on aurait ouvert de plus de 70,000 comptes nouveaux durant la période en question.

Les tableaux, après avoir été déposés aux bureaux de poste locaux, ont été transmis au bureau général des postes; ils y ont été reçus en bon ordre, la plupart paraissaient parfaitement neufs, et aucun d'eux n'a été renvoyé à raison des dommages qu'il aurait pu subir.

Je crois qu'un système calqué sur celui au moyen duquel on a obtenu de si grands succès en Angleterre, serait un bienfait pour les pauvres dans ce pays, lesquels, heureusement, ne sont pas aussi nombreux que dans la mère-patrie. On pourrait employer une carte divisée en dix ou douze parties, dans chacune desquelles on pourrait mettre un timbre de trois centins, et quand la carte serait remplie, on pourrait la recevoir en dépôt pour le montant qu'elle représente.

Une personne de Toronto, qui prend un grand intérêt à tout ce qui peut secourir les pauvres, a attiré mon attention sur cette question et j'ai cru qu'il était bon de la soumettre au gouvernement et à la Chambre.

M. McCUAIG. J'ai reçu d'un anglais, M. H. J. Love, une lettre au sujet du droit que l'on charge pour l'envoi de mandats-poste du Canada en Angleterre. Il prétend que nous faisons, à ce sujet, des distinctions au préjudice de l'Angleterre, car, tandis que nous ne faisons payer que dix centins pour envoyer, disons \$10, aux États-Unis, nous faisons payer vingt centins pour l'envoi de la même somme en Angleterre.

Au sujet de la motion maintenant soumise à la Chambre, je ne puis partager l'idée de mon honorable ami de Leeds (M. Jones), parce que nous sommes dans des conditions tout-à-fait différentes de celles de l'Angleterre. Notre population n'est pas aussi dense, nos ouvriers ont en général des salaires plus élevés; pour ces raisons, je crois qu'un minimum de \$1, pour les dépôts, n'est pas trop élevé.

M. PLUMB. Je crois que nous devons être reconnaissants envers l'honorable député de Leeds (M. Jones), pour avoir soumis cette question à la Chambre. Nous devons, je crois, ce système des petits dépôts à M. Fawcett, le maître-général des postes actuel.

C'est une chose que nous devons prendre en considération et que nous devons imiter. Je ne partage pas tout-à-fait l'opinion de l'honorable député de Prince-Edouard (M. McCuaig) qui dit que ce système entraînera des dépenses considérables et sera une source de difficultés, et que, pour ces raisons, le gouvernement ne doit pas s'en occuper. Je crois que le gouvernement devrait faire tout en son pouvoir pour encourager tout ce qui est utile au peuple et peut le porter à faire des économies, si légères qu'elles soient. Nous n'avons pas à examiner si la limitation des dépôts empêche l'accumulation d'un montant suffisant pour faire le dépôt requis, car nous évitons cette difficulté par le système des petits dépôts au moyen de timbres-poste sur les cartes, tout comme en Angleterre.

Le montant accumulé pourrait ou ne pourrait pas être moins de \$1, et le système des cartes pour les montants déposés de cette manière est en réalité une grande amélioration, et c'est sur ce sujet, je n'en doute pas, que mon honorable ami désire attirer l'attention de la Chambre. Le